

NE PAS DIFFUSER, DISTRIBUER OU PUBLIER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION OÙ UNE TELLE DIFFUSION, DISTRIBUTION OU PUBLICATION SERAIT ILLÉGALE



Paris, France — le 8 juillet 2021

Finance

**Elior se refinance avec succès,
allonge la maturité de sa dette et diversifie ses sources de financement**

Elior Group (Euronext Paris – ISIN : FR 0011950732), un des leaders mondiaux de la restauration et des services.

Elior se refinance avec succès, allonge la maturité de sa dette et diversifie ses sources de financement

Elior Group S.A. (« **Elior** ») présente les principaux termes et conditions de sa dette senior suite à l'émission ce jour de € 550 000 000 d'obligations senior à échéance 2026 (les « **Obligations** ») et à la mise en place d'un nouveau prêt senior syndiqué (le « **Nouveau Prêt Syndiqué** ») d'un montant principal total de € 100 000 000 et d'un nouveau crédit senior *revolving* d'un montant principal total de € 350 000 000 (la « **Ligne de Crédit Renouvelable** » et avec le Nouveau Prêt Syndiqué, les « **Senior Facilities** »).

Le produit brut des Obligations, avec le produit du Nouveau Prêt Syndiqué, a été utilisé pour rembourser le prêt syndiqué existant d'Elior, pour financer ses besoins généraux et pour payer les frais et dépenses liés à l'opération.

Les Obligations

Les Obligations sont des obligations senior non sécurisées, à échéance au 15 juillet 2026, de rang pari passu en droit de paiement avec l'ensemble des autres dettes non sécurisées existantes et futures d'Elior qui ne sont pas subordonnées (y compris les obligations d'Elior au titre de la Ligne de Crédit Renouvelable et du Nouveau Prêt Syndiqué et de toute dette future permise par la documentation financière). Les Obligations ont un rang senior en droit de paiement à l'ensemble des autres dettes existantes et futures d'Elior qui sont expressément subordonnées en droit de paiement aux Obligations. A la date d'émission, les Obligations font l'objet d'un cautionnement solidaire par Elior Participations SCA et, au plus tard le 31 octobre 2021, par certaines filiales françaises, italiennes, espagnoles et anglaises d'Elior.

Le contrat régissant les Obligations (l'« **Indenture** ») contient notamment des clauses restrictives et des cas de défaut habituels sur le marché européen à haut rendement, chacun étant soumis à un certain nombre d'exceptions, de seuils et de réserves importants.

Hormis les cas de remboursement avec paiement d'une pénalité de remboursement anticipé (*make-whole premium*), ou de remboursement avec des fonds propres, ou en cas de certaines évolutions de la législation fiscale, les Obligations ne sont pas remboursables à l'initiative d'Elior avant le 15 juillet 2023. Passé cette date, les Obligations sont remboursables avec une prime. Lors de certains événements constituant un changement de contrôle, les porteurs d'Obligations peuvent demander leur rachat par Elior au prix de 101%, majoré des intérêts courus et impayés (le cas échéant).

Les Obligations seront cotées sur le marché Euro MTF de la Bourse de Luxembourg et ont été placées en l'absence d'enregistrement de l'U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié et sans établir un prospectus selon Règlement (UE) 2017/1129.

La dette bancaire senior

Les obligations au titre de la dette bancaire senior représentent les obligations senior et non sécurisées d'Elior, à échéance le 2 juillet 2025 (avec option d'extension jusqu'au 2 juillet 2026 dans certaines circonstances), de rang *pari passu* en droit de paiement avec les Obligations comme décrit ci-dessus et font l'objet d'un cautionnement solidaire à la date d'émission par Elior Participations S.C.A. et, au plus tard le 31 octobre 2021, d'un cautionnement solidaire par les mêmes filiales qui garantissent les Obligations.

Le contrat régissant la dette bancaire senior (le « **Senior Facilities Agreement** ») contient, entre autres, des covenants négatifs usuels vis-à-vis d'Elior et de ses filiales (le « **Groupe** ») (adaptés au cas par cas pour la situation spécifique du Groupe, y compris concernant le paiement des dividendes qui est soumis au respect du ratio de dette nette totale sur EBITDA de 4.5:1).

Le Senior Facilities Agreement contient notamment un ratio de dette nette totale sur EBITDA, qui évolue dans le temps. Le tableau suivant présente le ratio de levier à respecter dans le cadre du Senior Facilities Agreement (ce ratio de levier prenant en compte l'impact d'IFRS 16 (Locations)).

Ratio de levier de la date de test pertinente	Ratio de levier
30 septembre 2022	7.5:1
31 mars 2023	6.0:1
A partir du 30 septembre 2023	4.5:1

Sur demande de la majorité des prêteurs, les Facilités Senior peuvent être annulées, et toutes les obligations au titre des Facilités Senior peuvent être dues et payables en totalité, à la suite, entre autres événements, d'un « changement de contrôle » ou d'une vente de la totalité ou la quasi-totalité des actifs du Groupe.

Le Senior Facilities Agreement prévoit certains cas de défaut (sous réserve de test de matérialité, de délais de remédiation et d'autres exceptions le cas échéant) susceptibles de permettre à la majorité des prêteurs de prononcer l'exigibilité anticipée des Facilités Senior.

Avertissement

Les Obligations ont été vendues qu'en dehors des États-Unis conformément à la *Regulation S* du *U.S. Securities Act of 1933*, tel que modifié (le « **Securities Act** »). Rien ne garantit que l'Offre sera réalisée ou, s'il elle est réalisée, les conditions dans lesquelles elle sera réalisée. Les Obligations à offrir n'ont pas été enregistrées conformément au *Securities Act* ou de la réglementation sur les valeurs mobilières applicable de toute autre juridiction et ne peuvent être offertes ou cédées aux États-Unis en l'absence d'enregistrement ou d'une exemption applicable des exigences d'enregistrement du *Securities Act* et de toute autre réglementation sur les valeurs mobilières applicables. Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat concernant les Obligations, ni ne constitue une offre, une sollicitation ou une vente dans une juridiction dans laquelle une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale.

Les Obligations ne sont pas destinées à être offertes, vendues ou autrement mises à disposition et ne doivent pas être offertes, vendues ou autrement mises à la disposition d'un investisseur de détail dans l'Espace économique européen (« **EEE** »). À ces fins, un investisseur de détail désigne une personne dont le profil correspond à l'un (ou plusieurs) des cas suivants: (i) un client de détail au sens de l'article 4, paragraphe 1, point 11), de la directive 2014/65/UE (telle que modifiée, « **MiFID II** »); ou (ii) un client au sens de la directive (UE) 2016/97 (telle que modifiée), lorsque ce client ne pourrait pas être considéré comme un client professionnel au sens de l'article 4, paragraphe 1, point (10) de MiFID II; ou (iii) pas un investisseur qualifié au sens du règlement (UE) 2017/1129 (tel que modifié, le « **Règlement Prospectus** »).

NE PAS DIFFUSER, DISTRIBUER OU PUBLIER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION OÙ UNE TELLE DIFFUSION, DISTRIBUTION OU PUBLICATION SERAIT ILLÉGALE

Les Obligations ne sont pas destinées à être offertes, vendues ou autrement mises à disposition et ne doivent pas être offertes, vendues ou autrement mises à la disposition d'un investisseur de détail (tel que défini ci-dessus) au Royaume-Uni. À ces fins, un investisseur de détail désigne une personne dont le profil correspond à l'un (ou plusieurs) des cas suivants : (i) un client de détail, tel que défini à l'article 2, point (8), du règlement (UE) n° 2017/565 tel qu'il fait partie du droit interne du Royaume-Uni en vertu de la loi de 2018 sur l'Union européenne (retrait) (l'« **EUWA** ») ; (ii) un client au sens des dispositions du *Financial Services and Markets Act 2000* (« **FSMA** ») et de toute réglementation y afférente pour mettre en œuvre la directive (UE) 2016/97, lorsque ce client ne serait pas qualifié de client professionnel, tel que défini à l'article 2, paragraphe 1, point (8), du règlement (UE) n° 600/2014 tel qu'il fait partie du droit interne du Royaume-Uni en vertu de l'EUWA ; ou (iii) pas un investisseur qualifié tel que défini à l'article 2 du règlement (UE) 2017/1129 tel qu'il fait partie du droit interne du Royaume-Uni en vertu de l'EUWA.

Ce communiqué ne constitue pas et ne constituera en aucun cas une offre au public ni une invitation au public en relation avec une offre au sens du Règlement Prospectus ou d'autres réglementations. L'offre et la vente des Obligations seront effectuées conformément à une exemption prévue par le Règlement Prospectus à l'obligation d'établir un prospectus dans le cadre d'offres de titres financiers.

Au Royaume-Uni, ce communiqué s'adresse uniquement à (i) des personnes ayant une expérience professionnelle relative aux investissements relevant de l'article 19 (5) du *Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005*, tel que modifié (l'« **Ordonnance** »), (ii) des personnes relevant de l'article 49(2) (a) à (d) (« High net worth companies, unincorporated associations etc. ») du Financial Promotion Order, (iii) des *high net worth entities* au sens de l'article 49(2)(a) à (d) de l'Ordonnance, (iii) des personnes en dehors du Royaume-Uni ou (iv) des personnes auxquelles une invitation ou un avantage à s'engager dans une activité d'investissement (conformément à la section 21 du FSMA) (toutes ces personnes étant désignées ensemble les « **Personnes Concernées** ». Les Obligations ne peuvent être offertes qu'aux Personnes Concernées, et toute invitation, offre ou accord de souscription, d'achat ou autrement d'acquérir ces Obligations ne sera faite qu'après des Personnes Concernées.

Professionnels MiFID II/ECP uniquement/Pas de DICI PRIIPs - Le marché cible du fabricant (gouvernance en matière de produits de MiFID II) comprend uniquement les contreparties éligibles et les clients professionnels (tous les canaux de distribution). Aucun document d'informations clés (DICI) PRIIPs n'a été préparé car non disponible pour les investisseurs de détail dans l'EEE.

Professionnels MiFIR UK/ECP uniquement/Pas de DICI UK PRIIPs - Le marché cible du fabricant (gouvernance en matière de produits de MiFIR UK) comprend uniquement les contreparties éligibles et les clients professionnels (tous les canaux de distribution). Aucun document d'informations clés (DICI) UK PRIIPs n'a été préparé car non disponible pour les investisseurs de détail au Royaume-Uni.

Ni le contenu du site internet d'Elior ni aucun site internet accessible au moyen d'hyperliens disponibles sur le site internet d'Elior ne sont incorporés ou ne font partie de ce communiqué. La distribution de ce communiqué dans certaines juridictions peut être limitée par la réglementation. Les personnes en possession de ce communiqué doivent s'informer de, et respecter, ces restrictions. Tout manquement à ces restrictions peut constituer une violation à la réglementation applicable sur les valeurs mobilières de toute juridiction.

Déclarations prospectives

Ce communiqué de presse peut contenir des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives peuvent être identifiées par l'utilisation d'une terminologie prospective, y compris les termes « croit », « estime », « anticipe », « s'attend », « a l'intention », « peut », « sera » ou « devrait » ou, dans chaque cas, leurs variantes négatives ou autres ou une terminologie comparable. Ces déclarations prospectives incluent toutes les questions qui ne sont pas des faits historiques et incluent des déclarations concernant les intentions, les croyances ou les attentes actuelles d'Elior ou de ses sociétés affiliées concernant, entre autres, les résultats d'exploitation, la situation financière, la liquidité, les perspectives, la croissance et les stratégies d'Elior ou de ses sociétés affiliées et des industries dans lesquelles ils opèrent. De par leur nature, les déclarations prospectives impliquent des risques et des incertitudes car elles se rapportent à des événements et dépendent de circonstances qui peuvent ou non se produire

NE PAS DIFFUSER, DISTRIBUER OU PUBLIER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION OÙ UNE TELLE DIFFUSION, DISTRIBUTION OU PUBLICATION SERAIT ILLÉGALE

dans le futur. Les lecteurs sont avertis que les déclarations prospectives ne sont pas des garanties de performances futures et que les résultats d'exploitation, la situation financière et la liquidité réels d'Elior ou de ses sociétés affiliées, ainsi que le développement des secteurs dans lesquels ils opèrent peuvent différer sensiblement de ceux décrits ou suggérés par les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué de presse. En outre, même si les résultats d'exploitation, la situation financière et la liquidité d'Elior ou de ses sociétés affiliées, ainsi que le développement des secteurs dans lesquels ils opèrent sont cohérents avec les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué de presse, ces résultats ou développements peuvent ne pas être indicatifs des résultats ou de leur évolution lors de périodes ultérieures.

Les déclarations et informations prospectives contenues dans ce communiqué sont faites à la date du présent communiqué de presse et Elior n'assume aucune obligation de mettre à jour publiquement ou de réviser les déclarations ou informations prospectives, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, sauf si cela est requis par la réglementation applicable sur les valeurs mobilières.

Contacts

Investor relations: Kimberly Stewart – Kimberly.Stewart@eliorgroup.com / +33 (0)1 71 06 7013

Press contact: Thibault Joseph – Thibault.Joseph@eliorgroup.com / +33 (0)6 23 00 16 93